

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR:DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : **COQUART.EU**
Complément/Service : **GABRIEL MALYSA**
Numéro / Voie :
TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **69134 DARDILLY CEDEX**
Pays :

N° consultation du téléservice : 2026041003850D
Référence de l'exploitant : 315333267
N° d'affaire du déclarant : **2026-073529**
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : 10/04/26
Commune principale des travaux : **BIACHE-SAINT-VAAST**
Adresse des travaux prévus : **Rue du Marechal Foch**

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : Noréade {VILLE_MODELE_CONTACT}
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 37 rue d'Estiennes d'Orves
Lieu-dit / BP : TSA 62501
Code Postal / Commune : 59146 PECQUENCOURT
Tél : {TELEPHONE_MODELE_CONTACT}
Mail :

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à m.
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **EA** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- ☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
- | Références : | Echelle ⁽¹⁾ : | Date d'édition ⁽¹⁾ : | Sensible : Prof.règl.mini ⁽¹⁾ : | Matériau réseau ⁽¹⁾ : |
|--------------|--------------------------|---------------------------------|--|----------------------------------|
| | | | ☐ | |
| | | | ☐ | |
| | | | ☐ | |
| | | | ☐ | |
- ☐ Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : à
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : __/__/__)
- ☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT). Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
- (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : **Ouvrages d'adduction d'eau potable.**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est ☐ possible ☐ impossible
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Les interventions à proximité de conduites en amiante ciment (repérées "AC" sur les plans) devront être réalisées conformément à la réglementation en vigueur : par du personnel formé et selon des modes opératoires, des équipements et du matériel adapté au travail sur l'amiante.

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : **Service Eau**
Tél :

Signataire

Nom : L. PANTIGNY
Signature :
Date : 14/04/26. Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **1**

Catégories des réseaux/ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (>50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.
DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations ou les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à l'écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

** Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR:DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : **COQUART.EU**
Complément/Service : **GABRIEL MALYSA**
Numéro / Voie :
TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **69134 DARDILLY CEDEX**
Pays :

N° consultation du téléservice : 2026041003850D
Référence de l'exploitant : 315333267
N° d'affaire du déclarant : **2026-073529**
Personne à contacter (déclarant) :
Date de réception de la déclaration : 10/04/26
Commune principale des travaux : **BIACHE-SAINT-VAAST**
Adresse des travaux prévus : **Rue du Marechal Foch**

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale : Noréade PECQUENCOURT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 37 rue d'Estiennes d'Orves
Lieu-dit / BP : TSA 62501
Code Postal / Commune : 59146 PECQUENCOURT
Tél : **{TELEPHONE_MODELE_CONTACT}**
Mail :

Eléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à m.
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **EU** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- ☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof.règl.mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :

☐
☐
☐
☐

- ☐ Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : à
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : __/__/__)

- ☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT). Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

⁽¹⁾ : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint ⁽²⁾ : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : **Ouvrages d'assainissement.**

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est ☐ possible ☐ impossible
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Les interventions à proximité de conduites en amiante ciment (repérées "AC" sur les plans) devront être réalisées conformément à la réglementation en vigueur : par du personnel formé et selon des modes opératoires, des équipements et du matériel adapté au travail sur l'amiante.

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : **Service Assainissement**
Tél :

Signataire

Nom : L. PANTIGNY
Signature :
Date : 14/04/26. Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **1**

Catégories des réseaux/ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (>50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration.
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations ou les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

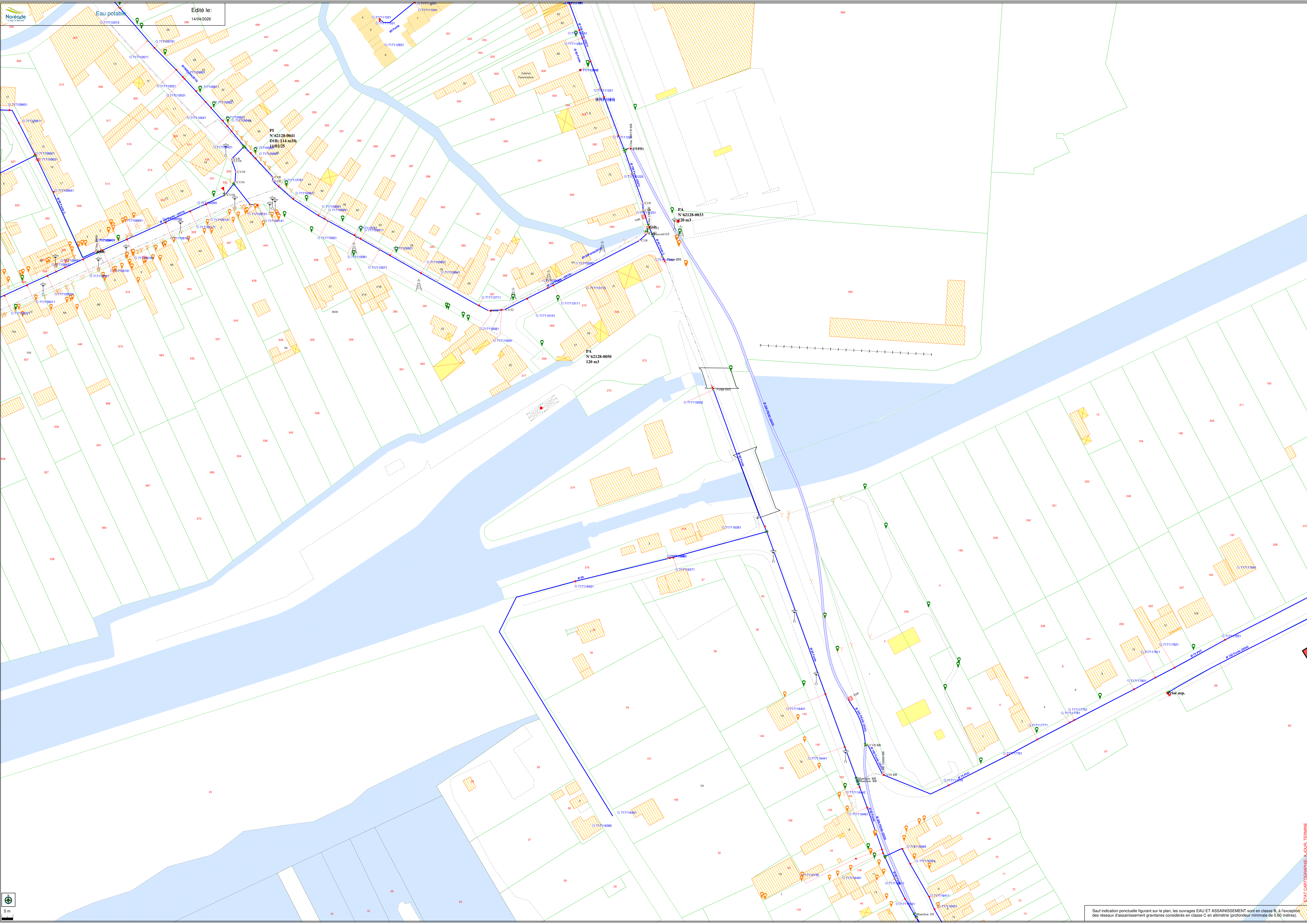
- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à l'écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

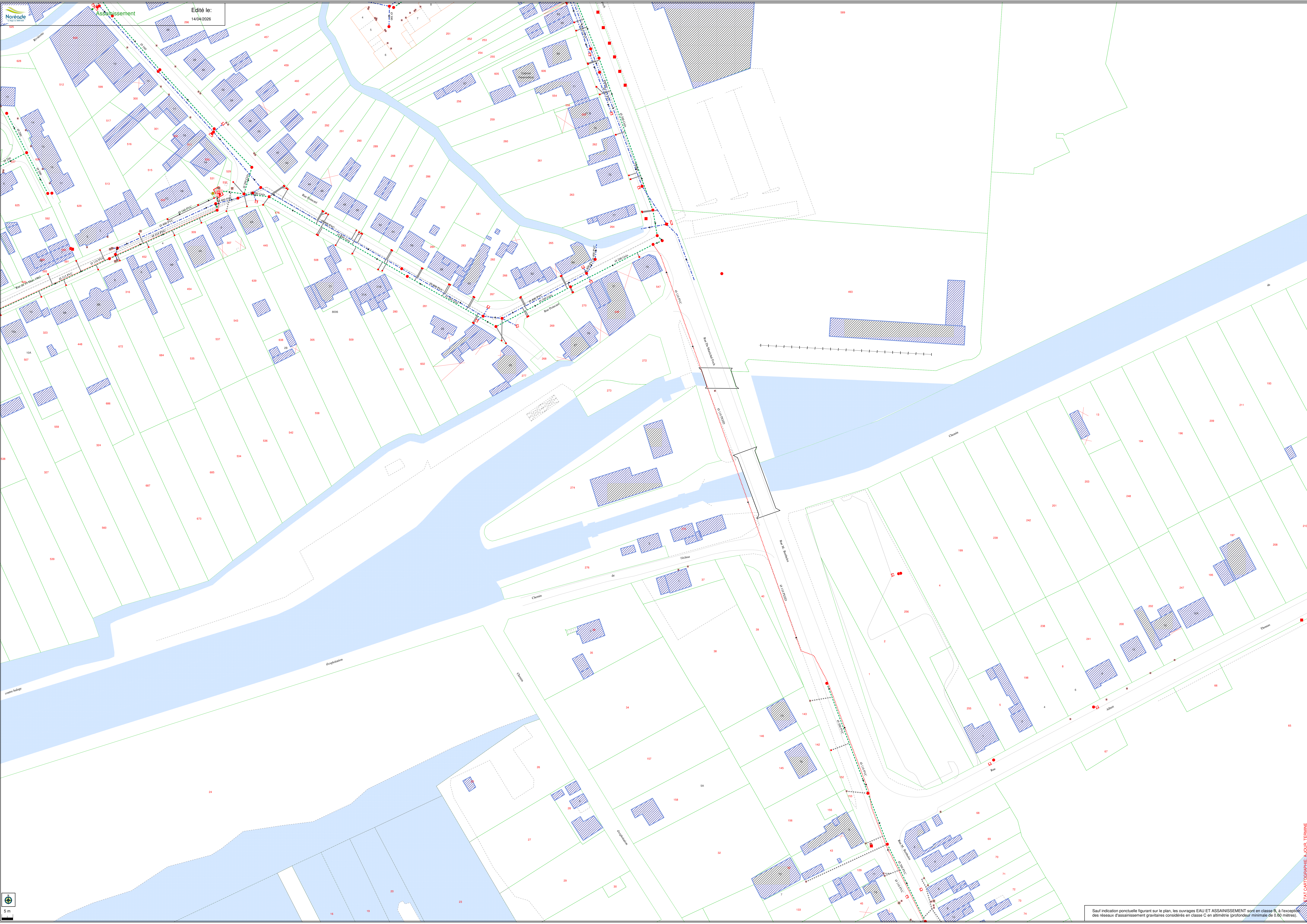
** Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

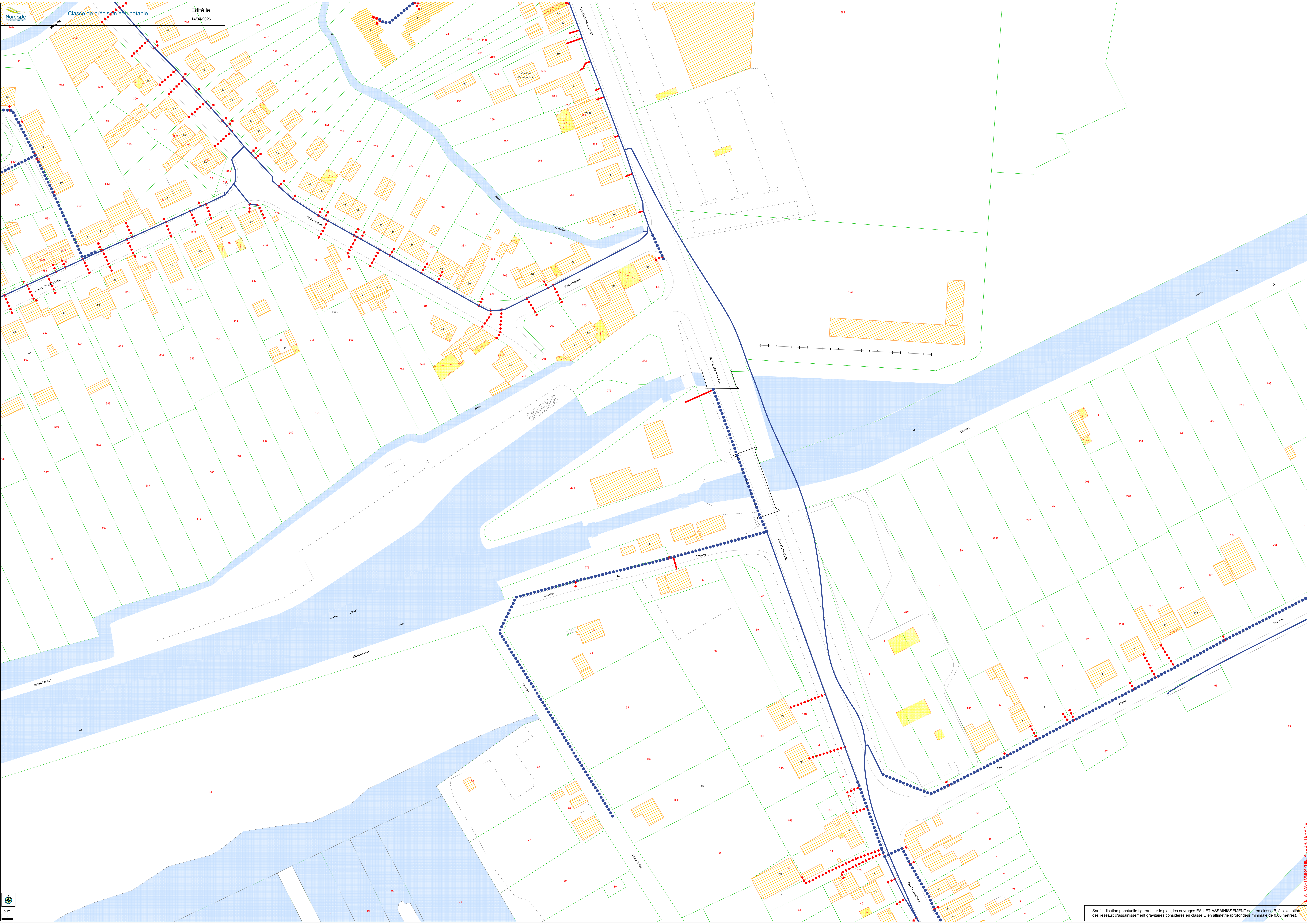
Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise







Légende eau potable:

Conduite	Classe de précision (avec génératrice supérieure)		
	Classe A	Classe B	Classe C
d'eau potable			
d'eau potable en terrain privé			
de branchement			
non Noréade			
abandonnée			
vidange ouvrage			
Bouche Incendie			
BU-BE			
Cône de réduction			
Compteur abonné			
En poly			
En plomb			
Non renseigné			
Compteur général			
Décharge			
Décharge sous regard			
Forage			
Poteau Incendie			
Poteau non Noréade			
Réservoir			
Robinet de branchement			
Existant			
Imprécis			
Robinet vanne			
Sous bouche à clé			
Sous regard			
Non Noréade			
Sation de reprise			
Ventouse			
Ventouse sous regard			
Purge			
Purge sous regard			
Réservoir Incendie			

Fourreaux	Classe de précision		
	Classe A	Classe B	Classe C
Noreade - Telecom			
Noreade - Electricité			
Non Noreade - Telecom			
Non Noreade - Electricité			

Légende assainissement:

Conduite	Classe de précision (avec génératrice supérieure)		
	Classe A	Classe B	Classe C
d'Eau pluviale			
d'Eau usée			
Unitaire			
Non identifié			
Pseudo-séparatif			
de Refoulement			
de branchement			
non Noréade			
abandonnée			
Regard de visite			
Carré ouverture ronde			
Carré			
Rond			
Déversoir d'orage			
Carré			
Rond			
Regard borgne			
Grille			
Bordure avaloir			
Bouche d'egout			
Bassin de Lagunage			
Bassin de tamponnement			
Elément de station d'épuration			
Station d'épuration			
Station de refoulement			
Robinet vanne			
Ventouse			

Lotissement non rétrocedé

100 AC = Diamètre 100 amiant ciment

De: Noréade <noreply@noreade.fr>

A: coquart-eu-d@demat.sogelink.fr

Objet: [Réponse DICT] Récépissés Eau et Assainissement - Affaire 2026-073529

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les récépissés en eau et assainissement pour la réponse dict de l'affaire indiquée dans l'objet du mail. pj

Bien cordialement,

Les services techniques de Noréade.